CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de l'industrie et de la technologie

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 049

Le jeudi 24 septembre 2026

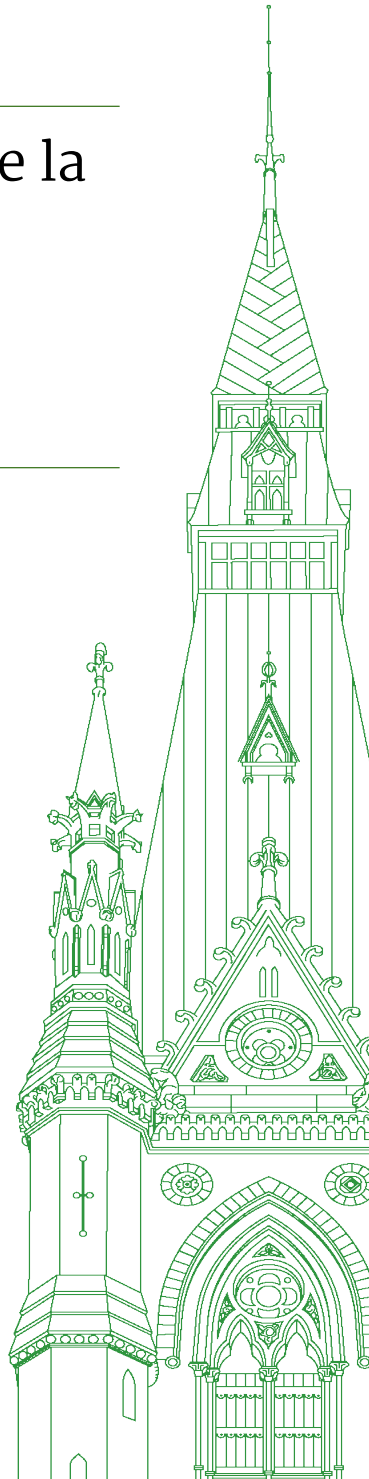

Président : Ben Carr

Comité permanent de l'industrie et de la technologie

Le jeudi 24 septembre 2026

● (1535)

[*Français*]

Le président (Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.)): Bon après-midi, tout le monde. Je m'excuse d'être un peu en retard. J'espère que vous avez passé une belle semaine depuis votre retour au Parlement.

Je salue Mme Sidhu, qui se joint à nous de façon virtuelle.

J'aimerais informer M. Ste-Marie et toutes les autres personnes concernées que tous les tests audiovisuels ont eu lieu.

[*Traduction*]

Chers collègues, nous poursuivons aujourd'hui. Il s'agit de notre deuxième réunion depuis la reprise des travaux parlementaires.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 17 juin 2026, le Comité entreprend l'examen du projet de loi C-268, Loi concernant le Cadre de la politique canadienne du spectre.

Chers collègues, comme vous le savez sans doute, il est d'usage que, lorsqu'un projet de loi d'initiative parlementaire a franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre et qu'il est renvoyé à un comité, nous invitions le parrain du projet de loi à comparaître en tant que témoin. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir Mme Marianne Dandurand, députée de la circonscription de Compton—Stanstead, et marraine du projet de loi C-268.

[*Français*]

Madame Dandurand, vous disposerez de cinq minutes pour faire votre allocution d'ouverture. Si c'est nécessaire, je vous accorderai un peu plus de temps.

Nous avons aussi un autre invité: M. Michel-Henri Goyette, maire de la municipalité de Martinville. Je lui souhaite la bienvenue.

[*Traduction*]

Il en va de même pour vous, monsieur Arbour.

Sur ce, chers collègues, je vais céder la parole à la marraine du projet de loi pour qu'elle nous explique un peu pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Madame Dandurand, la parole est à vous.

[*Français*]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le président, chers collègues, je suis franchement très heureuse d'être ici, aujourd'hui, pour faire avancer le projet de loi C-268, Loi concernant le Cadre de la politique canadienne du spectre. C'est un projet de loi qui devient beaucoup plus intéressant lorsqu'on l'appelle « projet de loi pour améliorer la connectivité cellulaire ».

Je vois que certains d'entre vous viennent de régions partiellement rurales, comme la mienne. Vous avez assurément, comme moi, vécu des problèmes de connexion sur les routes dans certaines régions de vos circonscriptions. C'est un problème qui peut parfois paraître anecdotique. Quand on a, de façon générale, une bonne connexion cellulaire, on peut trouver ça assez particulier de devoir chercher le signal. On peut aussi parfois devenir un peu frustré de ne pas avoir de signal. Or il y a des gens qui vivent ce défi au quotidien, à leur résidence comme sur leur lieu de travail.

Les services d'urgence sont aussi confrontés à ce défi. Quand on a un accident de la route dans une zone où il y a un trou noir, c'est-à-dire un endroit où on ne peut pas contacter les services d'urgence, la situation devient beaucoup plus critique. Partout au Canada, il y a de tels trous noirs.

Je voudrais souligner la présence du maire de Martinville, Michel-Henri Goyette. Pendant la campagne électorale, il a été la première personne à m'interpeller à ce sujet et à me faire comprendre que c'est bien plus qu'une question anecdotique. C'est une question de sécurité publique et de développement économique pour les entreprises situées dans les régions où il n'y a pas de connectivité cellulaire. C'est aussi, bien franchement, une question d'équité entre les gens qui vivent en zone urbaine et ceux qui vivent en zone rurale. J'ai donc invité M. Goyette à se joindre à moi pour parler plus en détail des défis vécus dans des municipalités comme celle de Martinville, dans les Cantons-de-l'Est.

M. Goyette est loin d'être le seul maire à affronter ce genre de défi, qui est présent non seulement dans les Cantons-de-l'Est, mais aussi partout au Québec et au Canada. C'est encore pire dans les régions nordiques, où il y a un cruel manque de connectivité cellulaire. J'habite dans la ville de Sherbrooke, qui compte près de 200 000 habitants, et je dois souvent sortir sur mon balcon pour avoir un signal, souvent pour le travail. C'est donc une réalité qui touche les régions éloignées en particulier, mais aussi certains centres urbains. Je pense notamment à notre collègue de la région de Lévis, où tout un secteur, Saint-Nicolas, n'est pas connecté. C'est un défi pour lui aussi. On parle donc de défis similaires dans les centres urbains.

En tant que députée, c'est un dossier auquel j'ai voulu m'attaquer. Pour moi, c'était une belle occasion de présenter un projet de loi afin d'améliorer la situation ou, à tout le moins, de faire avancer ce dossier en partie. Le projet de loi s'attaque vraiment à une situation qu'on mesure ou qu'on cartographie incorrectement. Par exemple, si on regarde les cartes de connectivité cellulaire publiées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, on constate que les données proviennent directement des compagnies de télécommunications. On ne tient pas compte de la fiabilité du service ni de l'intensité de la couverture, ce qui donne l'impression qu'il y a une couverture presque complète du territoire canadien. On dit qu'on couvre 95 % de la population, mais la réalité sur le terrain est tout autre, notamment sur les routes. Les gens sur les routes ne sont pas considérés comme faisant partie de la population. Dans mon coin, certaines autoroutes ne sont pas couvertes.

Donc, il n'y a pas de méthode fiable pour cartographier la situation et avoir un portrait exact. C'est une des premières choses auxquelles le projet de loi s'attaque.

D'autre part, il est question du Cadre de la politique canadienne du spectre. Là, on touche à une question un peu plus complexe, mais, grosso modo, c'est notre façon d'attribuer les ondes au Canada. Or ce cadre n'a pas été mis à jour depuis 2007. En 2007, vous aviez peut-être un téléavertisseur à la ceinture. Le iPhone venait tout juste de sortir aux États-Unis, il n'était pas encore arrivé au Canada. Vingt pour cent de la population canadienne avait un téléphone intelligent. La situation a évolué énormément depuis ce temps, mais le Cadre est resté figé.

● (1540)

À l'époque, le Cadre de la politique canadienne du spectre disait, entre autres, que les forces du marché allaient assurer le déploiement du réseau cellulaire pour couvrir l'ensemble des Canadiens. Ça a été vrai pour l'amorce du travail, puisqu'on a commencé par implanter une connectivité cellulaire, ce qui coûte très cher, là où c'est rentable, soit dans les grands centres urbains. Ceux-ci ont donc été connectés au réseau assez rapidement.

Aujourd'hui, on veut couvrir les centres de population où il y a moins de gens et où il y a moins d'incitatifs pour les entreprises de télécommunications. Il s'agit donc de mettre à jour le Cadre pour prendre en compte les réalités des régions qui ont une moins bonne couverture, y compris les régions du Nord et celles où il y a des populations autochtones.

Par ailleurs, ce cadre doit être régulièrement révisé, c'est-à-dire tous les cinq ans, pour éviter qu'on se retrouve dans une situation comme celle-ci, où ça fait deux décennies qu'il n'y a pas eu de mise à jour. Étant donné l'évolution des technologies en informatique et des hautes technologies, il faut absolument mettre ça à jour plus rapidement. On pourrait le faire de façon naturelle, la possibilité de mettre à jour le Cadre est là, mais le fait d'avoir une mesure législative qui impose une mise à jour va probablement améliorer la situation.

Depuis le début, mon objectif a été d'obtenir un consensus sur ce projet de loi. Je suis très heureuse d'avoir trouvé des signataires de tous les partis représentés à la Chambre des communes concernant le projet de loi, puis d'avoir obtenu le consentement unanime pour le renvoyer ici, au Comité. Les parlementaires appuient donc ce projet de loi, ce qui est une excellente nouvelle.

L'autre chose que je voulais souligner, c'est l'appui du CRTC. Nous avons travaillé le texte du projet de loi avec lui et nous avons aussi discuté avec les compagnies de télécommunications, qui appuient également le projet de loi.

Je ne suis pas une experte du spectre, mais ceux avec qui j'ai commencé le travail sont deux professeurs de l'Alberta: Michael McNally, de l'Université de l'Alberta, qui est un spécialiste des politiques de télécommunications, de connectivité rurale et de gestion du spectre; et le professeur Gregory Taylor, de l'Université de Calgary, spécialiste des politiques de télécommunications, du spectre et du déploiement des réseaux sans fil en milieu rural. Leurs commentaires nous ont amenés réfléchir à un équilibre entre une politique qui va être assez souple pour suivre l'évolution technologique et une politique qui va être prévisible et efficace.

Finalement, l'objectif du projet de loi est de mieux mesurer la réalité et de moderniser le Cadre de la politique canadienne du spectre pour mieux orienter les décisions.

J'espère que nous pourrons nous entendre sur un projet de loi qui va passer à la troisième lecture. Je suis ouverte à vos commentaires et à vos propositions d'amendement. Nous sommes là pour continuer d'avoir un consensus et pour améliorer la connectivité pour tous les Canadiens qui ont des problèmes de connectivité cellulaire.

● (1545)

Le président: Merci beaucoup, madame Dandurand.

Monsieur le maire, la parole est à vous pour cinq minutes.

Michel-Henri Goyette (maire, Municipalité de Martinville): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Je prends la parole aujourd'hui pour souligner une réalité criante qui touche Martinville, notre communauté de près de 500 personnes située à moins de 20 minutes de Sherbrooke, un grand centre urbain de plus de 200 000 habitants. La triste réalité que je vais vous décrire est vécue dans d'autres communautés de la MRC de Coaticook et dans plusieurs régions rurales du Québec et du Canada. Nous vivons, encore en 2026, sans couverture cellulaire adéquate.

La non-couverture cellulaire est d'abord une question de sécurité publique. La sécurité des citoyens est gravement compromise. Le service 911, censé nous protéger en cas de besoin, est disponible de façon aléatoire: parfois ça fonctionne, parfois ça ne fonctionne pas. Les intervenants de première ligne, qu'ils soient pompiers, policiers ou ambulanciers, sont souvent incapables de communiquer entre eux ou avec les sinistrés lorsqu'ils interviennent sur le territoire.

Il y a pire encore: certains centres d'hébergement pour femmes de la MRC de Coaticook, situés dans des zones sans couverture, voient leur sécurité et celle de leurs résidentes menacées. Il faut aussi souligner que l'efficacité des bracelets électroniques utilisés pour protéger les victimes de violence conjugale devient nulle dans ces zones. Si une femme se réfugie dans un secteur sans signal, le bracelet ne permet plus d'assurer un suivi ou d'alerter les autorités en cas de danger. Je vous laisse le soin d'imaginer le macabre scénario qui pourrait se produire.

Malheureusement, malgré les avancées technologiques, notre situation est pire qu'elle ne l'était il y a 25 ans. Autrefois, nous pouvions compter sur les lignes fixes terrestres pour joindre les secours. Aujourd'hui, ces lignes n'existent tout simplement plus. Elles ont été remplacées par le téléphone IP ou d'autres technologies. En conséquence, en cas de panne électrique ou de panne Internet, puisque nous n'avons pas de signal cellulaire, nous sommes coupés du monde. Il nous faut prendre un véhicule et sortir du village pour espérer capter un signal et communiquer avec l'extérieur. Imaginez l'angoisse d'une personne vulnérable, sans véhicule et totalement isolée lors d'une panne majeure.

Ce manque de connectivité a aussi un coût économique. Les commerces qui font des livraisons à domicile se retrouvent incapables de conclure des transactions ou de faire payer chez eux les clients vivant en zone sans couverture. C'est également un défi pour les travailleurs autonomes, qui dépendent d'une connexion fiable avec l'extérieur pour exercer leur travail à domicile. L'absence de couverture cellulaire fiable est donc un frein direct à l'essor économique local et à la vitalité de nos entreprises et de nos travailleurs.

Il s'agit aussi d'une question d'équité sociale. Les personnes sans automobile, souvent déjà vulnérables, n'ont tout simplement aucun moyen de communiquer avec l'extérieur lors d'une panne électrique. Nous créons ainsi une double exclusion pour les populations les plus à risque.

Quelle est la solution? Ayant été directeur général de la municipalité pendant deux ans, de 2019 à 2021, je peux vous dire que nous étions prêts à installer des répéteurs de signal à des endroits stratégiques dans le village pour pallier le manque de signal. Or nous nous sommes finalement fait dire que ça relevait de la compétence fédérale et que quelque installation que ce soit devait être faite par une compagnie de télécommunications en bonne et due forme. Évidemment, aucune compagnie n'a eu intérêt à faire des investissements à Martinville, étant donné le faible taux de rentabilité.

La question de la non-connectivité cellulaire a donc été soulevée encore une fois lors de la dernière campagne électorale fédérale. À ma grande surprise, après son élection, Mme Marianne Dandurand a décidé de prendre le taureau par les cornes et de s'attaquer aux sources du problème. Je suis donc très heureux qu'enfin, quelqu'un du fédéral prenne le bâton de pèlerin pour faire avancer ce dossier. Il est effectivement grand temps que ça change. En 2026, l'accès à la téléphonie cellulaire n'est plus un luxe, mais une nécessité fondamentale pour notre sécurité, notre développement économique et notre cohésion sociale.

Je salue encore l'initiative de Mme Dandurand, et j'invite tous les décideurs à agir rapidement, non seulement pour que les Martinvilloises et les Martinvillois puissent enfin obtenir ce service essentiel, mais aussi pour qu'il soit également disponible pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens dans la même situation.

● (1550)

Le président: Merci, monsieur le maire.

Nous allons commencer le premier tour de questions.

Monsieur Groleau, la parole est à vous pour six minutes.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous les invités.

Madame Dandurand, je vous remercie d'être ici. Premièrement, j'aimerais vous féliciter pour votre projet de loi. Vous êtes de la cuvée de 2025, comme moi. Vous avez fait du bon travail là-dessus.

Chez nous, évidemment, la couverture cellulaire est un enjeu majeur depuis des années. Même mon prédécesseur a travaillé là-dessus, pendant six ans. Malgré 23 interventions, on voit que ça n'a rien changé sur le terrain, quand on parle aux citoyens.

Concrètement, qu'est-ce que le projet de loi va changer sur le terrain pour les citoyens? Va-t-il y avoir de l'amélioration?

Concrètement, en quoi consiste votre projet de loi?

Marianne Dandurand: L'objectif du projet de loi est vraiment de mettre en place un cadre afin que, lors des futurs déploiements de technologies, on priorise les zones moins connectées.

Comme je le disais, à la base, on a une mauvaise cartographie. Il y a des gens qui sont convaincus qu'à Martinville, on est connecté, parce que c'est ce qu'indiquent les cartes. Or, quand on y arrive, on constate que ce n'est absolument pas le cas. Donc, il faut avoir une meilleure information sur ce qui se passe sur le terrain. À partir de là, dans les prochains déploiements, on va pouvoir cibler les endroits qui ne sont pas connectés.

Il y a beaucoup d'investissements faits par le gouvernement, mais aussi par des compagnies privées, pour connecter les gens. Alors, il s'agit vraiment de mettre en place une structure de bandes pour faire en sorte que des régions comme la vôtre et la mienne soient connectées en priorité, notamment quand on va lancer des satellites.

Jason Groleau: Présentement, quel est le pourcentage de régions connectées, au Canada?

Marianne Dandurand: Les statistiques disent que, pour ce qui est de la 5G, c'est 94 %. Par contre, c'est une moyenne canadienne, et on parle de la population et non du territoire, donc on exclut les déplacements. Alors, je dis toujours que je me permets d'avoir des doutes.

Il faut savoir que 80 % de la population canadienne vit dans des centres urbains. Si on se concentre sur les populations rurales, la proportion de Canadiens qui a accès au réseau cellulaire tombe à trois sur quatre. Quant aux régions nordiques, dans les réserves autochtones, c'est plus proche d'un Canadien sur deux.

Donc, ce chiffre de 94 % semble indiquer qu'on a fait un très grand travail, mais ça exclut des populations importantes et souvent vulnérables.

Jason Groleau: Si 94 % de la population est couverte, chez nous, il n'y a pas de connectivité, que ce soit à Saint-René, à Frampton, à Saint-Isidore, à Courcelles-Saint-Évariste, à Saint-Gédéon-de-Beauce, à Saint-Simon-les-Mines, à Sainte-Aurélie, à Saint-Zacharie, à Saint-Martin, à Saint-Honoré-de-Shenley, à Saint-Benoît-Labre ou à Saint-Éphrem-de-Beauce.

Au fond, les 6 % restants, c'est la Beauce. Est-ce que c'est ce que vous me dites?

Marianne Dandurand: Je pense que nous allons nous battre pour déterminer où est le pourcentage restant, parce que je dis toujours que ce sont les 35 municipalités régionales de ma circonscription qui représentent la proportion de régions qui ne sont toujours pas connectées.

L'autre enjeu lié à la cartographie, c'est la manière dont on définit la connectivité, et le CRTC doit se pencher là-dessus. Est-ce qu'un signal d'une barre, qui permet de faire un appel qui coupe, est vraiment une connexion de qualité? Personnellement, je ne considère pas qu'un signal d'une barre est une connexion, parce que ça coupe toujours. Ça fait partie de ce que le projet de loi demande, c'est-à-dire l'établissement de critères permettant de déterminer ce qui constitue une couverture, et c'est au CRTC de faire ce travail. Il est d'ailleurs en train de le faire. Il a reçu une directive, il y a trois ans, pour mieux comprendre la connectivité au Canada, et on attend le rapport, qui sera publié bientôt.

● (1555)

Jason Groleau: Vous avez dit que c'était censé être réglé depuis 2007. Tout à l'heure, vous avez parlé de trous noirs et de manque de connectivité.

Quelle est la procédure prévue dans votre projet de loi? Est-ce qu'il y a des changements prévus pour améliorer les choses?

Honnêtement, même si on lève un drapeau, il n'y a rien qui change.

Marianne Dandurand: Le projet de loi permet qu'on en parle beaucoup. Quand on en parle, ça reste au sommet des priorités du gouvernement. Je sais qu'il y a beaucoup d'intérêt de la part de tous les partis de la Chambre des communes pour ce projet de loi. Je sais qu'il y a une intention d'aller de l'avant.

Un des défis, c'est qu'idéalement, il faut d'abord installer de la fibre optique pour mettre en place une couverture cellulaire. Les investissements réalisés par le gouvernement depuis 2016 visaient vraiment à assurer une connexion à haute vitesse en installant de la fibre optique partout. Nous sommes des Québécois, donc nous pouvons être fiers de l'entente qu'il y a eu entre Ottawa et Québec. Maintenant, nous avons de la fibre optique presque partout au Québec, ce qui permet de déployer une couverture cellulaire beaucoup plus efficace grâce aux tours.

Par ailleurs, à l'avenir, les satellites seront aussi une façon d'être connecté lorsqu'on n'aura pas besoin d'un signal aussi puissant. Par exemple, les gens qui sont sur la route ou qui travaillent dans les champs vont avoir une connexion satellite, parce que le réseau est en train d'être déployé.

J'espère que le projet de loi va accélérer le déploiement de ces nouvelles technologies en région plutôt qu'en ville.

Jason Groleau: Madame Dandurand, vous avez parlé d'une révision qui aurait lieu tous les cinq ans. Comme la technologie évolue tellement vite, je trouve qu'attendre cinq ans avant de faire une révision, c'est trop long.

Si le Comité se penchait là-dessus et disait qu'il aimerait mieux qu'il y ait un examen après 12 ou 24 mois, est-ce que vous seriez ouverte à ces propositions?

Marianne Dandurand: Je serais tout à fait ouverte à ces propositions. On pourrait aussi demander aux experts leur avis là-dessus. Le projet de loi ne ferme pas la porte à un examen plus rapide. Si on trouvait pertinent de faire un examen à mi-chemin, ça pourrait être fait aussi.

Jason Groleau: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Groleau.

[*Traduction*]

Madame O'Rourke, je crois comprendre que vous souhaitez partager votre temps de parole avec M. Bardeesy. Je vous laisse à tous les deux le soin de régler cette question.

Madame O'Rourke, la parole est à vous.

[*Français*]

Dominique O'Rourke (Guelph, Lib.): Merci.

Je tiens à féliciter ma collègue et à lui assurer que ce n'est pas un enjeu qui touche seulement les régions rurales. La ville de Guelph est le berceau de beaucoup d'entreprises et d'agences d'agriculture, y compris la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Nous comprenons bien les enjeux des régions rurales. Aussi, beaucoup de Canadiens vont passer sur nos routes pour aller au chalet et pour explorer notre magnifique pays. Alors, nous sommes très sensibles à la question de l'équité et de la sécurité.

Merci, monsieur Goyette, d'avoir parlé un peu des enjeux de développement économique et des travailleurs autonomes. C'est très important. Il est aussi question d'abordabilité. Il y a des gens qui déménagent en campagne pour avoir un logement plus abordable et qui devraient avoir la même connectivité.

Madame Dandurand, dans vos remarques, vous avez décrit la démarche que vous avez entreprise pour arriver au projet de loi. Je me demandais si vous vouliez faire un résumé pour parler plus en détail des experts que vous avez consultés.

De plus, pourriez-vous nous dire pourquoi il est important de faire des révisions périodiques plutôt que d'avoir une disposition de réexamen ou de suppression?

Pourquoi doit-on continuer de revoir l'équité en ce qui concerne le spectre au moins tous les cinq ans?

Marianne Dandurand: Je vais commencer par répondre à la deuxième question.

En 2007, si j'avais été assise ici à entendre parler de la connectivité de nos téléphones cellulaires, qui permettent de prendre des photos et d'aller sur Internet, et à entendre dire qu'ils pourraient se connecter directement à des satellites, j'aurais pensé, moi qui avais un téléavertisseur, que c'était sorti d'une série de science-fiction. La technologie continue d'évoluer et, présentement, on est rendu à des technologies satellitaires. Qui sait ce qui nous attend?

Cela étant dit, le spectre va continuer d'exister et d'être utilisé. Il est possible qu'un jour, il devienne complètement caduc, mais, tant et aussi longtemps qu'on utilisera le spectre avec différentes technologies, ça vaudra la peine de continuer de se pencher sur la façon dont on l'utilise, la façon dont il est déployé et la façon dont il est accessible de façon équitable à toute la population.

Pour ce qui est du processus qui a mené à la rédaction du projet de loi et à ma comparution devant le Comité aujourd'hui, tout a commencé par une discussion que j'ai eue avec le maire Goyette, qui m'a clairement exposé les problèmes. Je les connais très bien, les problèmes, mais c'est anecdotique, parce que c'est dans notre quotidien. On sait où les problèmes surviennent. Quand j'emprunte l'autoroute 10 et que je m'apprête à passer en arrière du mont Orford, je dois dire à la personne qui est au téléphone avec moi que je vais la rappeler dans 30 secondes, parce que la connexion va être coupée. Je suis privilégiée, parce que la connexion se rétablit un peu plus loin. C'est donc un problème que je connaissais bien, mais dont l'ampleur m'a été démontrée par Michel-Henri Goyette.

Ensuite, l'occasion de rédiger un projet de loi s'est présentée et je me suis dit qu'il fallait absolument que j'en profite pour améliorer la situation pour les gens en région. N'étant pas une experte, j'ai contacté différents professeurs d'université et différentes entreprises. J'ai toujours dit que je voulais un projet de loi qui allait faire l'objet d'un consensus, parce que je veux que ça améliore les choses. Je ne veux pas qu'il soit débattu en comité et démoli, alors que c'est un enjeu tellement important. Alors, nous avons travaillé sur une approche qui est consensuelle, mais qui va aussi changer la donne. Il s'agissait de mettre en place des éléments manquants pour que l'on continue d'améliorer la connectivité cellulaire encore plus rapidement. C'est là que les professeurs m'ont apporté leurs idées.

J'ai l'impression que mon temps de parole est écoulé. Vous partagez votre temps de parole, n'est-ce pas?

● (1600)

Dominique O'Rourke: Oui.

Karim Bardeesy (Taiaiako'n—Parkdale—High Park, Lib.): Madame Dandurand, quelle sorte de croissance économique ou d'activité économique vous attendez-vous à ce que ce projet de loi déclenche, s'il est adopté?

Marianne Dandurand: Il y a beaucoup d'idées. Je vais me tourner vers M. Goyette, qui doit avoir beaucoup d'exemples d'entreprises, dans son coin, qui sont touchées négativement par le manque de connectivité cellulaire.

Quel genre d'activité économique ce projet de loi peut-il créer?

Michel-Henri Goyette: On parle de toute activité économique qui nécessite une connexion à distance. Ça concerne donc une très grande majorité d'entreprises, aujourd'hui. Des travailleurs autonomes sont venus se plaindre au bureau municipal parce que leur connexion avait coupé alors qu'ils avaient un cours à donner. Ils n'avaient pas été capables de la rétablir. C'est un enjeu dont on entend parler quotidiennement, que ce soit sur le plan personnel ou professionnel.

Karim Bardeesy: J'aimerais poser une question au maire.

Une concitoyenne m'a raconté l'histoire de son père, âgé de 102 ans, qui a été retrouvé à l'extérieur de sa maison par ses voisins, parce que sa ligne téléphonique fixe avait été coupée pendant des travaux effectués dans la rue. Il vient d'apprendre que la plupart des lignes téléphoniques fixes de son quartier seront abolies par Bell Canada. Vous nous avez raconté que c'était aussi ce qui se passait dans votre quartier.

Dans mon cas, c'est Annie Pejovich Chant, une concitoyenne, qui m'en a parlé. De votre côté, avez-vous des concitoyens qui ont aussi vécu cette expérience?

Michel-Henri Goyette: Oui, c'est vraiment le cas. En fait, il y a 25 ans, Bell Canada avait tous les clients du village et nous avions tous des lignes fixes. Elle n'offrait pas de service Internet haute vitesse. La première compagnie à en offrir un proposait un forfait regroupant la téléphonie, la télévision et Internet à un prix qui a fait que Bell Canada a été sortie du village. Toutefois, avec cette technologie, en cas de panne d'électricité, on ne peut plus du tout communiquer avec l'extérieur, d'autant plus qu'il n'y a plus de piles dans les routeurs, comme c'était le cas autrefois.

Il y a des gens venus de l'extérieur qui disaient qu'ils avaient un téléphone cellulaire et qu'ils n'avaient pas besoin d'une ligne fixe. Eh bien, oui, à Martinville, on a besoin d'une ligne fixe. Même si ce n'est pas une vraie ligne fixe, elle permet de communiquer avec l'extérieur, du moins quand on a accès à Internet et qu'il y a de l'électricité.

● (1605)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Ste-Marie, la parole est à vous pour six minutes.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Merci, monsieur le président.

J'offre mes salutations à M. le maire, à Mme Dandurand et à mes collègues de la Chambre des communes.

Madame Dandurand, merci beaucoup pour votre projet de loi. Comme ça a été dit depuis le début de la réunion, ainsi que dans les discours prononcés à la Chambre, il s'agit d'un problème majeur partout au Québec et au Canada. Quand on dit que 94 % de la population est couverte, on parle des gens qui sont dans les villes. Partout en campagne et le long des routes, ça coupe.

Je pense aussi aux exemples que M. le maire a donnés. Avec les téléphones IP, maintenant, dès qu'il y a une panne de courant, il n'y a plus de connectivité. C'est donc un enjeu majeur et je vous remercie d'avoir amené ce projet de loi devant nous, ici.

Vous en avez parlé dans votre présentation, mais j'aimerais que vous nous le rappeliez: quels sont les problèmes précis que votre projet de loi vise à régler et qui ne peuvent pas être résolus adéquatement dans le cadre réglementaire actuel?

Marianne Dandurand: Il y a des possibilités dans le cadre réglementaire actuel. D'abord, c'est la prérogative du CRTC que de faire la cartographie de la connectivité cellulaire au Canada. Par contre, présentement, celle-ci est basée sur des données qui sont fournies par les entreprises de télécommunications et qui ne correspondent peut-être pas aux critères de qualité auxquels les citoyens sont en droit de s'attendre.

Donc, premièrement, il faut faire cette cartographie en fonction de critères clairs sur la qualité de la connexion qui seront déterminés par le CRTC. Il s'agit de rendre ça obligatoire et d'utiliser ces données pour prioriser la connectivité en région dans le cadre des futurs déploiements.

La mise à jour du Cadre de la politique canadienne du spectre peut aussi être faite par le CRTC selon son bon vouloir, mais on voit qu'il n'y a pas eu de mise à jour depuis 2007. Donc, il faut aussi imposer une mise à jour beaucoup plus régulière. Comme on le disait, ces technologies évoluent tellement rapidement et de plus en plus vite. Il faut suivre le rythme et faire en sorte qu'il n'y ait pas un écart aussi grand entre les services offerts aux gens dans les centres urbains et ceux offerts aux gens dans les régions plus éloignées.

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

Savez-vous pourquoi ça n'a pas été mis à jour depuis 2007, soit depuis quasiment 20 ans? Est-ce que vous avez des hypothèses, ou est-ce que vous avez entendu des raisons?

Marianne Dandurand: J'imagine qu'il y avait d'autres priorités. Cela dit, il y a du travail qui est fait pour connecter les régions. On ne pensait peut-être pas que ce serait une nécessité.

Le spectre est vendu aux différentes compagnies dans le cadre d'enchères. Quand on regarde les enchères de licences de spectre, on constate que, parfois, les modalités ne correspondent pas à la réalité des régions rurales. Si on demande de connecter, dans un délai de cinq ans, 50 % de la population d'un très grand territoire en région, on va installer dans la plus grande municipalité une tour qui va connecter celle-ci, et l'ensemble du territoire restant ne sera jamais connecté. Il faut donc que le cadre prenne en compte ces réalités. Je pense que ce n'était pas le cas jusqu'à maintenant, mais la priorité était probablement de connecter les grands centres de population. Les 20 % restants sont toujours les plus difficiles à couvrir, et il faut mettre en place les outils nécessaires pour y arriver.

Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie.

En effet, ça doit être un service public, aujourd'hui. Il faut s'assurer qu'il y a de la connectivité partout. Nous sommes vraiment d'accord là-dessus.

Vous avez soulevé l'exemple de la tour cellulaire au milieu du village qui permet de connecter 50 % du monde. Je ne suis pas spécialiste en la matière. Comment est-ce que ça fonctionne? Si c'est une tour de Bell, faut-il avoir un abonnement chez Bell pour être connecté à cette tour, ou est-ce qu'il y a une espèce d'interopérabilité entre les compagnies qu'on utilise?

Marianne Dandurand: Des lois ont été mises en place pour que l'équipement puisse être partagé dans certains contextes. L'idée est de favoriser l'abordabilité. Assurément, au Canada, avec notre densité de population et le coût des infrastructures, celles-ci sont plutôt difficiles à rentabiliser. Donc, nos abonnements coûtent cher. Théoriquement, si on fait en sorte que les entreprises partagent le même équipement, ça devrait réduire le coût.

Maintenant, la question qu'on doit se poser est la suivante: est-ce que ça se fait au détriment de l'innovation? Est-ce qu'il est toujours rentable pour les entreprises de construire d'autres tours, alors qu'elles vont devoir partager les fruits de leur investissement?

Ce sont des choses sur lesquelles le CRTC s'est penché. Il a mis en place des règles particulières. Par exemple, il a fixé des périodes pendant lesquelles une entreprise pouvait être le seul bénéficiaire de ses infrastructures. Ça fait partie des grandes considérations qui sont toujours prises en compte dans le cadre du déploiement du spectre.

● (1610)

Gabriel Ste-Marie: D'accord. Je vous remercie.

En ce qui concerne la connectivité Internet en région, les acteurs principaux avaient soulevé cet enjeu: si leurs concurrents peuvent avoir accès à leurs infrastructures, on ne crée pas plus d'infrastructures. Il faut donc trouver des façons de maximiser la couverture.

J'ai une dernière question pour vous.

Comme vous l'avez dit, le CRTC a amorcé une instance pour évaluer la situation entourant la connectivité. Comment viendrait s'arrimer votre projet de loi à ce qui se fait actuellement?

Marianne Dandurand: En fait, tout le travail qui est fait actuellement pourra répondre aux objectifs du projet de loi. Ensuite, le projet de loi utilisera ces informations pour faire le déploiement. C'est un travail qui est tout à fait complémentaire. C'est comme si le CRTC prenait de l'avance sur le projet de loi.

Gabriel Ste-Marie: C'est très bien, merci beaucoup. Je vous félicite encore une fois.

Marianne Dandurand: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ste-Marie.

[*Traduction*]

Monsieur Chambers, vous avez la parole pour cinq minutes, je vous prie.

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un plaisir d'être au Comité.

Je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue. Je sais que c'est comme gagner à la loterie. Je vous remercie d'avoir pris le temps de présenter un projet de loi qui, selon vous — et vous aviez raison —, ferait consensus parmi tous nos collègues.

J'aimerais vous entendre clarifier aujourd'hui l'objectif principal de votre projet de loi. Serait-il juste de dire que, grâce à de meilleures données géographiques et à de meilleurs rapports, les décideurs seraient en mesure de prendre de meilleures décisions concernant la politique canadienne du spectre? Ai-je bien compris?

Marianne Dandurand: Voici ce qui se passera, selon moi: si nous disposons de meilleures données et de meilleurs renseignements sur les lacunes en matière de connectivité, cela permettra au gouvernement et au CRTC d'utiliser ces renseignements afin de mieux cibler les régions qui ne bénéficient pas encore d'une connectivité adéquate.

Adam Chambers: Je crois comprendre que l'examen quinquennal ne va pas être effectué par un comité, mais bien par le CRTC ou par le ministère lui-même. Est-ce bien le cas?

Marianne Dandurand: Oui, tout à fait; ce n'est pas le rôle du Comité d'effectuer l'examen quinquennal.

Le projet de loi propose une liste de personnes qui devraient être consultées. Ce ne sera probablement pas la consultation la plus populaire que le gouvernement mènera. De fait, cette consultation s'adressera à des acteurs qui s'intéressent à des détails très techniques. Par ailleurs, nous devons veiller à prendre le temps de réexaminer le cadre tous les cinq ans. Et comme je l'ai déjà dit, si cela s'avère nécessaire, nous pourrions lancer une autre ronde de consultations entre deux cycles.

Adam Chambers: D'accord, je vous remercie.

Comment imaginez-vous que la population locale, ou peut-être une autorité locale chargée de l'aménagement du territoire, puisse apporter sa contribution à cette étude sur la connectivité?

Marianne Dandurand: Dans le libellé du projet de loi, nous précisons que les avis des municipalités, des Premières Nations, ainsi que d'autres groupes similaires, doivent être pris en compte dans le cadre du processus de consultations. Il appartiendra au CRTC de veiller à ce que la ronde de consultations soit suffisamment large pour tenir compte de la réalité de toutes ces communautés.

Enfin, si quelqu'un souhaite participer au processus de consultations à titre individuel, nous nous ferons un plaisir d'entendre son avis.

● (1615)

Adam Chambers: C'est très important. Il est essentiel que les municipalités et les simples citoyens aient la possibilité de donner leur avis. Je pense que l'opinion des acteurs locaux revêt une importance particulière.

Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais poser une question au maire Goyette.

Monsieur Goyette, en tant que maire et à titre de responsable de l'aménagement du territoire, quelle est votre position concernant l'emplacement des antennes-relais et les règles régissant leur implantation? Pensez-vous que ces emplacements devraient être déterminés par les autorités locales chargées de l'aménagement du territoire, par des organismes privés ou par un autre ordre de gouvernement?

[*Français*]

Michel-Henri Goyette: Effectivement, les instances locales doivent avoir leur mot à dire. La MRC de Coaticook, par exemple, est un territoire où la topographie joue contre la couverture cellulaire. C'est un territoire très montagneux et vallonneux. Je me suis laissé dire que ça prendrait quatre ou cinq tours cellulaires pour couvrir l'entièreté du territoire de la MRC de Coaticook, qui est à peu près trois fois plus grand que l'île de Montréal.

On m'a dit aussi que le gouvernement du Québec avait offert des subventions aux compagnies pour venir installer des tours, qu'il payait l'installation, mais que les frais d'entretien de 50 000 $ par année étaient trop élevés pour elles. Donc, aucune compagnie n'a fait d'offre pour venir installer des tours.

[*Traduction*]

J'espère avoir répondu à votre question.

Adam Chambers: Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie, monsieur Chambers.

Monsieur Bains, vous avez la parole.

Parm Bains (Richmond-Est—Steveston, Lib.): Merci, monsieur le président.

Félicitations à ma chère amie et collègue. Ce matin même, j'ai eu l'occasion de faire exactement ce que vous êtes en train de faire, à savoir témoigner devant un comité. C'est un moment passionnant que de présenter le libellé d'un projet de loi, de le présenter en comité, et d'avoir l'occasion d'en débattre; alors, encore une fois, toutes mes félicitations.

Ma question est la suivante: comment votre projet de loi a-t-il été reçu par les parties prenantes, en particulier par les entreprises de télécommunications?

Marianne Dandurand: Je vous remercie.

Félicitations à vous aussi pour votre projet de loi. Nous avons voté hier, si je ne me trompe pas. Vous avez obtenu un bon résultat, alors bravo. J'espère que j'obtiendrai un résultat aussi bon que le vôtre en troisième lecture.

L'accueil a été très favorable, car les entreprises de télécommunication souhaitent réellement relier les zones rurales. Le fait de disposer d'un cadre pour les aider dans cette démarche représente donc une bonne nouvelle pour elles.

Il ne s'agit pas d'imposer une technologie ou un investissement particulier. Les entreprises et le CRTC disposeront d'une grande marge de manœuvre pour déterminer la meilleure façon de raccorder les zones rurales. Le gouvernement devra ensuite donner suite à cela et investir pour aider les entreprises à mener à bien cette importante mission de raccordement des zones rurales.

Parm Bains: Merci.

Sur ce, je vais céder le reste de mon temps à ma collègue, Mme Begum.

Doly Begum (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, toutes mes félicitations, madame Dandurand. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la députée au sujet de son projet de loi. Je me suis dit qu'en Ontario, de nombreuses zones rurales rencontraient des difficultés similaires. Nous accusons encore un retard en matière de fibre optique et d'accès haut débit, qui sont indispensables pour atteindre le niveau que nous espérons, y compris en ce qui concerne la connexion mobile.

J'ai également écouté attentivement le maire. Votre expérience, c'est celle de devoir raccrocher pour pouvoir rappeler. Cela en dit long sur cette réalité et sur la façon dont nous empêchons tout un groupe de personnes d'être véritablement connectées au monde et aux opportunités. Le maire a évoqué ce que cela signifie pour les femmes et pour les entreprises, et il a beaucoup été question d'équité sociale.

Je voulais vous donner l'occasion, ainsi qu'au maire Goyette, d'aborder brièvement ce sujet.

● (1620)

[*Français*]

Marianne Dandurand: Merci.

Je suis aussi la présidente du caucus rural des libéraux, et c'est un dossier dont nous discutons constamment. Nous n'avons pas de député de l'Atlantique avec nous, mais la situation en Atlantique me semble encore pire que celle qu'on vit ailleurs au Canada, notamment dans les communautés nordiques. C'est donc un dossier ultra important.

J'entendais M. Goyette, tantôt, parler des centres d'hébergement pour femmes. Il y a vraiment des histoires à nous donner des frayeurs. Un pompier m'expliquait que, quand lui et ses collègues interviennent dans une situation d'urgence, s'ils n'ont pas de connectivité cellulaire, ils doivent quitter le lieu pour pouvoir appeler des renforts. On peut imaginer le temps d'intervention dans de tels cas, qui est allongé du fait que les technologies ne suivent pas le rythme. C'est insensé. Il y a vraiment des questions de vie ou de mort qui sont coincées dans des questions de connectivité cellulaire. C'est pourquoi je dis que ce n'est pas anecdotique. Il y a tellement d'enjeux qui sont interreliés partout au Canada.

Une autre chose qu'on est en train de faire, c'est du développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles. On parle de grands chantiers, de l'exploitation des mines et de l'occupation de l'espace nordique pour des objectifs de défense, par exemple. Tout ça se passe en région, dans des endroits où on n'a pas de connectivité. Ça rend l'idée de connecter les régions encore plus impérative, économiquement parlant.

J'ai digressé un peu, mais je vais céder la parole à M. Goyette.

Michel-Henri Goyette: Je suis totalement d'accord avec Mme Dandurand. C'est d'abord et avant tout un enjeu de sécurité publique.

Avant, on pouvait toujours communiquer avec l'extérieur au moyen des bonnes lignes fixes de Bell Canada, mais on n'a plus ça. C'est donc une urgence. Je ne veux pas qu'on attende qu'un désastre arrive quelque part dans un centre pour femmes pour dire qu'on aurait donc dû s'en occuper. C'est urgent. Il faut vraiment faire quelque chose. Je comprends que le projet de loi de Mme Dandurand va changer les choses pour l'avenir, mais j'aimerais aussi que le gouvernement fasse des choses aujourd'hui pour qu'on puisse le plus rapidement possible avoir accès à un réseau cellulaire fiable partout au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Gabriel Ste-Marie: Madame Dandurand, vous avez dit au début que, pour ce qui est de la fibre optique, pour connecter le monde à Internet, les gens d'Ottawa et de Québec avaient travaillé ensemble pour créer le programme et qu'aujourd'hui, presque tout le monde est connecté. Ça a fonctionné.

Pour régler le problème de connexion lié aux tours cellulaires, est-ce que vous pensez qu'il faudrait que les gens d'Ottawa et de Québec s'assoient ensemble et créent le même genre de programme?

Marianne Dandurand: J'ai l'impression que oui. Ça a très bien fonctionné. La façon dont on a réussi à connecter rapidement le Québec sert d'exemple partout au Canada.

L'objectif du gouvernement fédéral, en 2016 ou un peu plus tard, était de connecter tout le monde à Internet haute vitesse avant 2030. Il y a eu une si bonne collaboration entre Ottawa et Québec que, dès 2023, Québec disait que l'ensemble de la population québécoise était connectée à Internet haute vitesse. Il y a peut-être encore aujourd'hui quelques exceptions à cette affirmation, mais ça a été un exemple de collaboration.

Dans les autres provinces, on est encore en train de travailler pour avoir accès à Internet haute vitesse, mais l'accès à la fibre optique est une étape très importante pour avoir une connectivité cellulaire. Présentement, Québec, qui est en avance dans ce domaine par rapport au reste du Canada, investit dans les tours cellulaires dans les régions plus éloignées. Il est en train de faire une partie du travail. Je pense que ça doit se faire dans le cadre d'une collaboration entre Ottawa et Québec. Les deux gouvernements ont démontré qu'ils étaient capables de travailler ensemble pour parvenir à des résultats au bénéfice des Québécois.

Gabriel Ste-Marie: C'est génial. Nous allons faire des démarches en ce sens et demander qu'Ottawa et Québec continuent à déployer des efforts pour assurer la connectivité. Avec votre projet de loi, ce serait une bonne combinaison.

Je vais poser une dernière question, car le temps file.

Votre projet de loi, C-268, accorde la priorité à la connectivité lorsque des modifications sont apportées au Cadre de la politique canadienne du spectre.

Comment devrait-on concilier ça avec tous les autres éléments de la politique du spectre, comme la concurrence, l'innovation, l'abordabilité, l'utilisation efficace du spectre, et ainsi de suite?

Marianne Dandurand: Je pense que nous sommes rendus là. Un élément qui est sous-jacent à toutes les décisions que nous allons prendre au sujet de l'abordabilité, c'est le coût de la vie. Il touche tout le monde au Canada, au Québec et dans les Cantons-de-l'Est. Il est donc important d'agir sur le coût de la vie pour l'ensemble de la population.

Ces initiatives doivent continuer, mais il va toujours falloir garder en tête, à partir de maintenant, qu'il ne faut pas les mettre en œuvre en oubliant qu'il y a des endroits où on n'est toujours pas connecté. Donc, ça va rester un facteur sous-jacent, et nous allons continuer de travailler sur l'abordabilité en général.

● (1625)

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup pour votre projet de loi.

Je salue encore une fois M. le maire, qui nous a livré un témoignage très important.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[*Traduction*]

Monsieur Gill, vous avez la parole.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci.

Madame Dandurand, j'ai une brève question. Si vous étiez assise à cette table dans deux ou trois ans, à quoi ressemblerait le succès? Qu'est-ce qui aura changé pour la population canadienne, et de quelle manière pourrions-nous mesurer ce succès?

Marianne Dandurand: Eh bien tout d'abord, nous devons définir ce qu'est la connectivité. Nous allons y parvenir, et nous espérons disposer d'une connexion partout au Canada, non seulement dans les centres urbains, mais aussi dans les petites localités, ainsi que sur les routes. Tout le monde emprunte les routes, et il existe de nombreux endroits où il n'y a pas de connectivité. C'est précisément ce que ce projet vise à améliorer: relier les zones rurales et les régions du Nord, ainsi que les routes qui ne sont pas connectées.

Harb Gill: J'effectue souvent le trajet en voiture entre Windsor et Toronto, et il y a des tronçons de l'autoroute 401 où le réseau est instable, alors que l'on est pourtant censé être encore en zone urbaine.

En tant qu'ancien policier, je partage vos préoccupations concernant la sécurité publique. Dieu nous en préserve, mais imaginez qu'une fusillade dans une école survienne au sein d'une région isolée. Les enfants qui tentent de s'enfuir appellent leurs parents ou le 911, mais n'y parviennent pas. Les agents des forces de l'ordre arrivent sur les lieux du drame, mais ne peuvent pas non plus utiliser leurs téléphones. Les lignes fixes ne fonctionnent pas. Que se passe-t-il ensuite? Plusieurs familles nous appellent pour nous dire que nous avions la possibilité de régler ce problème grâce à un projet de loi, mais que nous n'avons pourtant rien fait. Que leur répondre alors?

Marianne Dandurand: J'espère sincèrement que l'actuel consensus autour de ce projet de loi va perdurer. Jusqu'à présent, nous bénéficions d'un consentement unanime pour faire avancer ce projet de loi. Je souhaite vivement que le processus avance rapidement vers les étapes suivantes. J'espère que ce projet de loi sera jugé satisfaisant par tous les membres Comité. S'il doit être amendé, faisons-le et améliorons-le. Toutefois, plus vite nous avançons dans nos travaux, plus vite ce projet de loi aura un impact positif au sein des zones où la couverture mobile fait défaut.

Harb Gill: C'est vrai, mais comme nous le savons tous, ici présents, cela ne peut se faire que si nous faisons preuve d'un certain degré de reddition de comptes. À qui incombe la responsabilité au final? Au CRTC? Aux entreprises en télécommunications elles-mêmes? Ou bien est-il de notre ressort de mettre le spectre à disposition des fournisseurs de services? Bref, madame Dandurand, ma question pour vous est la suivante: à qui revient la responsabilité finale?

Marianne Dandurand: La mise en place du spectre relève d'une responsabilité partagée entre les différents ordres de gouvernement et les opérateurs de télécommunications. Je pense toutefois qu'il incombe au gouvernement de présenter certaines mesures incitatives pour faciliter l'installation du spectre. Il est vrai qu'au sein des régions moins densément peuplées, il est plus difficile de justifier l'installation du spectre pour une seule entreprise.

Harb Gill: Mon point, madame Dandurand, c'est que le projet de loi doit contenir certains mécanismes de contrôle. Tout ce que nous pouvons faire pour l'amender afin d'assurer cette application... Quand on parle de responsabilité partagée, la famille, la mère ou le père qui a perdu un enfant lors d'une situation d'urgence ne va pas nous croire sur parole.

Je ne minimise pas la gravité de cette situation, bien entendu, mais je tiens simplement à rappeler que nous devons établir un certain degré de responsabilité. Nous sommes ici pour veiller à ce que la reddition de comptes soit assumée, tant par nous-mêmes que par ceux à qui nous confions ce type de contrats.

Bref, voilà pour mes questions.

Marianne Dandurand: Eh bien, le libellé du projet de loi prévoit l'obligation de faire rapport au Parlement par l'entremise du CRTC.

Harb Gill: Très bien, je vois.

Marianne Dandurand: En fait, je n'ai jamais vu le CRTC manquer à son obligation de rendre compte au Parlement.

Harb Gill: Les entreprises en télécommunication assurent-elles un suivi, et fournissent-elles au CRTC les renseignements dont il a besoin? Le CRTC est-il en mesure de faire respecter, par exemple, les cartes de couverture du réseau? Ces cartes indiquent plusieurs éléments, mais la réalité sur le terrain est souvent bien différente.

De quel mécanisme de contrôle le CRTC dispose-t-il pour exiger un suivi de la part d'une entreprise en télécommunication, ou pour effectuer une plainte en cas d'entrave à une loi ou à un règlement?

● (1630)

Marianne Dandurand: Ce sont là des questions que vous pourrez également poser aux représentants du CRTC. Ils disposent en effet d'outils leur permettant de faire respecter les conditions d'octroi des licences. Par ailleurs, ils possèdent les moyens de contraindre les entreprises en télécommunications à se conformer aux différentes lois en vigueur.

Harb Gill: Oui, espérons-le.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gill.

Monsieur Ma, vous avez la parole. Vous serez le dernier député à intervenir pour cette série de questions et réponses.

Michael Ma (Markham—Unionville, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Félicitations à notre collègue pour la présentation de son projet de loi.

Le projet de loi stipule que les futures modifications du cadre réglementaire relatif au spectre doivent « prioriser la connectivité », notamment pour les régions rurales et éloignées, et les « routes numérotées ». Comment concilier cette priorité avec les autres objectifs de la politique canadienne du spectre, tels que l'accessibilité financière, la concurrence, l'investissement, l'innovation, et l'utilisation efficace du spectre?

Marianne Dandurand: Je pense que ces deux aspects ne s'opposent pas. Nous devons œuvrer à la réalisation d'un objectif commun, à savoir déployer davantage de connectivité, car cela profite à tout le monde, aux voyageurs comme aux entreprises. Il existe de nombreuses entreprises importantes qui mènent leurs activités au sein des zones rurales. Il y a un besoin accru de connectivité. Il y a des clients dans ces régions. Nous pouvons continuer à améliorer d'autres aspects de la vente aux enchères du spectre afin de veiller à ce que l'accessibilité financière reste une priorité.

Je pense également que toute innovation technologique finit par se traduire par une diminution des coûts. Avec le temps, il sera ainsi probablement moins coûteux de permettre aux particuliers comme aux entreprises d'accéder à la téléphonie mobile.

Michael Ma: Ce projet de loi nous permet de mieux identifier les lacunes, mais le simple fait d'identifier une lacune n'incite pas en soi un opérateur à y déployer des infrastructures, comme l'ont souligné certains collègues tout à l'heure. Quelle est la chaîne d'actions prévue entre l'amélioration des données sur la couverture, la révision du cadre réglementaire en matière de spectre et le déploiement effectif sur le terrain?

Marianne Dandurand: Je pense que nous devons mettre en place des règles pour obliger le gouvernement et les entreprises en télécommunications à prendre en compte la connectivité en milieu rural. Nous devons également poursuivre le processus de vente aux enchères du spectre, et accélérer le déploiement de nouvelles technologies.

Michael Ma: Je suppose donc que cela nous amène à conclure que les entreprises en télécommunication devront anticiper les prévisions des municipalités en matière de croissance démographique afin de justifier leurs investissements.

Marianne Dandurand: Nous avons besoin de continuer à cartographier avec précision tout le réseau. Nous devons savoir où se trouvent les lacunes. Si nous parvenons à bien cerner leur emplacement, nous pourrons alors mettre en place des mesures incitatives ou des règlements pour obliger les entreprises en télécommunication à combler ces lacunes. Nous devons nous assurer de cerner avec précision toute lacune avant de pouvoir agir.

Michael Ma: Excellent.

Merci beaucoup, madame Dandurand.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ma.

Chers collègues, cela nous amène à la fin de la première heure.

[*Français*]

Je vous remercie, monsieur le maire, de votre présence parmi nous et de votre témoignage.

Madame Dandurand, je vous remercie aussi de votre présence parmi nous, et je vous félicite.

Nous allons continuer de poser des questions au cours de la prochaine heure et probablement au cours de la semaine suivant notre retour.

[*Traduction*]

Chers collègues, je vais suspendre la séance pendant cinq minutes au maximum avant de passer à la suite. Je vais probablement devoir réduire légèrement le temps de parole de chacun au cours de la deuxième heure, mais d'après ce que j'ai pu comprendre, cela ne semble pas poser de problème.

La séance est suspendue.

● (1630)

_____(Pause)_____

● (1640)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Chers collègues, nous allons passer directement à la deuxième heure de séance.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux représentants du ministère de l'Industrie. Je ne sais jamais vraiment s'il s'agit de noms anglophones ou francophones, mais bon, les voici: M. Andre Arbour, et M. Matthew Kellison.

Messieurs, merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui.

M. Arbour est directeur général, Direction générale des politiques de télécommunications, alors que M. Kellison est directeur général, Direction générale de la politique du spectre.

Monsieur Kellison, je crois que vous allez prendre la parole au nom de vous deux. Vous disposez de cinq minutes maximum pour votre intervention, après quoi nous passerons à une série de questions et réponses.

Monsieur Kellison, la parole est à vous.

Matthew Kellison (directeur général, Direction générale de la politique du spectre, ministère de l'Industrie): Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité, de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

Comme on l'a dit dans l'introduction, je m'appelle Matthew Kellison. Je suis anglophone et directeur général de la politique du spectre à Innovation, Sciences et Développement économique Canada ou ISDE, comme nous le disons. Je suis accompagné de mon collègue, Andre Arbour, lui aussi anglophone, qui est directeur général des politiques de télécommunications. Je le mentionne juste pour que ce soit clair d'entrée de jeu, mais nous sommes évidemment heureux de répondre aux questions dans les deux langues officielles.

Je pense que vous avez entendu très clairement pendant la première partie de la réunion qu'un accès fiable à Internet haute vitesse et à la connectivité mobile est d'une importance cruciale pour les Canadiens. C'est la raison pour laquelle la connectivité dans les régions rurales et éloignées est une priorité absolue pour ISDE en tant que vecteur du bien-être social, du développement communautaire et de la croissance économique.

Nous sommes heureux de nous joindre à vous aujourd'hui pour parler de nos activités liées au Cadre de la politique canadienne du spectre ou, comme nous le disons parfois, le CPCS, qui est l'objet de ce projet de loi.

Le spectre rend possibles les communications sans fil, y compris au moyen de téléphones cellulaires, de satellites et de réseaux Wifi. Au Canada, la ministre de l'Industrie est responsable de la gestion du spectre en vertu de la Loi sur la radiocommunication.

Le CPCS est la base politique du régime de gestion du spectre de ISDE. Son objectif est de maximiser les avantages économiques et sociaux que les Canadiens tirent du spectre limité des radiofréquences, qui est une ressource publique. Bien que les politiques individuelles sur le spectre soient élaborées lors de consultations et qu'elles reposent sur les particularités du spectre dont il est question, les objectifs et les principes généraux établis au moyen du Cadre de la politique canadienne du spectre finissent par se retrouver dans toutes les politiques du spectre d'ISDE.

La connectivité dans les régions rurales demeure une priorité qui oriente la politique du spectre d'ISDE. La plus récente mouture de notre document quinquennal sur les perspectives du spectre, publiée en 2023, complète le cadre de la politique du spectre et établit que les lacunes en matière de connectivité pour les Autochtones sont prioritaires dans le cadre du Programme de gestion du spectre d'ISDE. Nous continuons de mettre en œuvre des cadres relatifs au spectre qui prévoient des mesures précises pour améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées.

Par exemple, lorsque nous attribuons des bandes de fréquences, que ce soit au moyen de ventes aux enchères ou du principe du premier arrivé, premier servi, nous utilisons des exigences de déploiement ayant pour but l'utilisation du spectre. Ces exigences augmentent au fil du temps et visent à appuyer une approche selon laquelle il faut utiliser sa licence sous peine de la perdre. Lors de nos dernières ventes aux enchères du spectre, nous avons renforcé ces exigences, et nous avons ciblé des zones plus petites, notamment des collectivités rurales et éloignées, pour que le spectre soit mis à profit partout.

Nos politiques visent également à réduire les obstacles pour les fournisseurs de petite taille, ruraux, autochtones et communautaires afin de stimuler la concurrence, d'offrir plus de choix aux consommateurs et d'améliorer la connectivité dans les régions rurales et éloignées. Par exemple, notre cadre d'octroi de licences locales, que nous avons lancé l'année dernière, procure un accès facile et automatisé au spectre 5G à l'échelle locale partout où en ont besoin les fournisseurs de services Internet sans fil des régions rurales, les utilisateurs de réseaux industriels et privés ainsi que les communautés autochtones. De la même façon, notre cadre de délivrance des licences d'accès, que nous venons de lancer, offre à de nouveaux utilisateurs des bandes de fréquences déjà sous licence, mais non utilisées afin qu'elles puissent être mises à profit, y compris pour connecter des collectivités rurales et des communautés autochtones.

Enfin, ISDE tire parti d'un éventail de technologies pour essayer de combler les lacunes en matière de connectivité dans certaines des régions les plus difficiles d'accès du Canada. En 2025, ISDE a établi un cadre pour la couverture mobile complémentaire par satellite, ce qui permettra aux services cellulaires par satellite d'éliminer des lacunes persistantes dans la couverture mobile, en particulier le long de routes rurales et éloignées.

Ce faisant, ISDE est guidé par les principes énoncés dans le cadre de la politique du spectre pour atteindre l'objectif global de maximisation des avantages économiques et sociaux que les Canadiens tirent du spectre.

Le projet de loi C-268 renforce un travail qui est déjà fait dans le cadre de notre programme de gestion du spectre. Il exigerait que le ministre revoie le cadre tous les cinq ans, en consultation avec une série d'intervenants, et qu'il dépose un rapport au Parlement. Le ministre devrait également cerner des mises à jour potentielles au cadre en accordant la priorité à la connectivité. Le projet de loi exige également que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, établisse un processus pour assurer l'exactitude des données sur la couverture mobile, ce qui est conforme au processus réglementaire qu'il a lancé en janvier, et nous savons que de nouvelles exigences pour l'industrie seront fixées bientôt.

Le projet de loi est conforme à nos efforts continus pour garantir que la politique du spectre du Canada demeure adaptée aux changements technologiques et industriels, afin d'appuyer, au bout du compte, notre objectif global selon lequel le spectre doit être utilisé de manière à maximiser les avantages pour les Canadiens.

Merci de votre temps. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions.

● (1645)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kellison.

Chers collègues, nous allons réduire le temps des interventions. Elles seront de quatre minutes.

Monsieur Mazier, si vous en avez besoin de cinq, c'est correct. Nous allons en accorder cinq puis quatre. C'est bon?

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, monsieur le président.

Le président: Je tenais à souligner, monsieur Mazier, avant de vous céder la parole, que dans la version précédente du Comité, il y avait deux Manitobains à la table: Mme Dancho et M. Falk. Ils ne sont plus ici, et il est donc agréable d'être accompagné d'un autre Manitobain.

Cela dit, je vous donne la parole, monsieur.

Dan Mazier: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Monsieur Kellison, une exigence de déploiement du spectre est censée garantir qu'une entreprise qui achète une bande de fréquences s'en sert pour connecter les gens. Conformément à la décision du gouvernement relativement à la bande de 3 800 mégahertz, une licence dans le secteur des services de Winnipeg doit desservir 30 % de la population dans un délai de 5 ans et 70 % dans un délai de 20 ans. Dans la zone de service de Dauphin, qui couvre une grande partie de ma circonscription, le titulaire de licence dispose de 7 années pour n'atteindre que 5 % de la population et de 20 années pour en atteindre 20 %.

Y a-t-il quelque chose dans les conditions de chaque licence de spectre qui oblige une entreprise à ne pas se limiter à la couverture minimale de la population énoncée dans l'exigence de déploiement?

Matthew Kellison: Merci de la question.

Monsieur le président, je dirais que les exigences de déploiement du spectre varient...

Dan Mazier: Je vais me contenter d'un oui ou d'un non: y a-t-il la moindre chose là-dedans?

Matthew Kellison: Oui ou non, y a-t-il quelque chose de précis? Non, il n'y en a pas.

Dan Mazier: Wow. Je vois.

Monsieur Kellison, avant de mettre la dernière main aux règles d'enchères du spectre de la bande de 3 800 mégahertz, votre ministère a mené des consultations pour déterminer s'il fallait renforcer les exigences de déploiement.

La Fédération canadienne de l'agriculture a dit que les délais et les pourcentages de couverture étaient insuffisants pour assurer le service dans les régions rurales. La Coalition nationale des chefs a appuyé le déploiement dans un délai de cinq ans. Ecotel a prévenu que les délais de déploiement de plus de 10 ans dans les régions rurales deviennent une raison pour ne pas offrir le service. Même Telus a proposé de mettre à profit le spectre dans chaque zone de service dans un délai de cinq à sept ans, mais Bell et Rogers se sont malgré tout opposés à toute accélération de l'application des exigences.

Votre ministère a décidé de ne pas accélérer l'application des exigences de déploiement du spectre. Lorsque les agriculteurs, les Premières Nations et une grande entreprise demandent des exigences de déploiement plus rapides dans les régions rurales, pourquoi le gouvernement se range-t-il du côté des entreprises de télécommunications pour procéder plus lentement?

● (1650)

Matthew Kellison: Merci pour la question.

Ce que je dirais à propos des exigences de déploiement du spectre, c'est qu'il est difficile de trouver un niveau approprié qui respectera nos objectifs sans compromettre la capacité des fournisseurs à offrir le service. Ce que je veux dire par là... et je pense qu'il est absolument vrai que les exigences de déploiement ont été renforcées au fil du temps et qu'elles continuent de l'être, tout en utilisant de plus petites zones de licences qui ciblent des collectivités plus précises. Par exemple, en remontant 20 ou 30 ans, on pourrait voir quelqu'un obtenir une licence nationale ou provinciale...

Dan Mazier: Oui, mais nous ne parlons pas — je suis désolé de vous interrompre, monsieur Kellison — de 20 ou 30 ans. C'était une licence de spectre qui était censée donner des moyens et connecter toutes les régions rurales du Canada à l'aide d'un plan, et il est absolument ridicule de parler d'une période de 20 ans et d'une couverture de seulement 5 %.

C'est très frustrant pour les Canadiens des régions rurales, mais j'ai une autre question pour vous. Pouvez-vous fournir au Comité...

Matthew Kellison: J'aimerais terminer...

Dan Mazier: J'ai d'autres questions pour vous.

Pouvez-vous fournir au Comité une liste de toutes les licences individuelles pour lesquelles on n'a pas respecté une exigence de déploiement du spectre au cours des 10 dernières années? Pouvez-vous la ventiler par type de spectre, niveau et nom de zone de service, et mentionner le déploiement précis qui n'a pas été respecté, y compris dans quelle mesure? Pouvez-vous également inclure des détails sur les sanctions ou les conséquences, le cas échéant, que le ministère a imposées? Auriez-vous l'obligeance de déposer ces renseignements?

Matthew Kellison: Nous pouvons vous les transmettre, mais je serais heureux de...

Dan Mazier: Monsieur Kellison, la majorité du spectre que le gouvernement a mis aux enchères pour la 5G est constituée de fréquences hautes qui couvrent moins de distance que le spectre de bande basse sur lequel comptent les régions rurales, et j'en suis témoin chaque jour en conduisant dans ma circonscription. Le ministère a-t-il effectué une analyse de ce que signifie le passage à un spectre de bande plus haute pour la couverture rurale?

Matthew Kellison: Ce que je dirais, c'est que les exploitants de réseaux mobiles ont besoin d'une plage du spectre pour couvrir les grands centres de population. Chose certaine, vous avez raison de dire qu'un spectre de bande basse, comme 600 ou 700 mégahertz, est idéal pour couvrir de grandes zones. Il n'offre pas nécessairement le type de débit de données...

Dan Mazier: Le ministère a-t-il effectué une analyse à ce sujet?

Matthew Kellison: Une analyse au sujet de...? Je suis désolé.

Dan Mazier: Une analyse du ministère pour ce qui est de passer à un spectre de fréquences plus hautes... et ce que cela signifie pour la couverture dans les régions rurales.

Matthew Kellison: Nous savons que les fréquences plus hautes se traduisent par plus de données et une couverture moindre. Cela signifie que, essentiellement, pour quelqu'un...

Dan Mazier: Est-ce que cela signifie toutefois plus d'infrastructures? Je pense que nous pouvons tous les deux nous entendre pour dire qu'il faut plus d'infrastructures pour appuyer cela.

Matthew Kellison: En effet, car si un spectre ne voyage pas aussi loin, il faut construire plus de tours. Cela dit, le spectre de fréquences basses, dans certains cas, ne peut pas offrir les vitesses de transmission de données auxquelles les Canadiens s'attendent. Lorsqu'ils mettent un réseau sur pied, les exploitants de réseaux se servent habituellement d'une gamme de fréquences tant pour la couverture que pour le débit.

Dan Mazier: Je sais qu'il me reste peu de temps, monsieur le président, mais...

Le président: Il ne vous reste pas peu de temps, monsieur Mazier, mais votre...

Dan Mazier: ... pour que le ministère le sache, nous avons d'énormes zones non couvertes dans nos régions rurales...

Le président: Monsieur Mazier, vous n'avez plus la parole.

Dan Mazier: ... et c'est le cas partout au Canada.

Merci beaucoup de comparaître aujourd'hui.

Le président: Je vous suis reconnaissant de respecter les règles du Comité, qui disent qu'il appartient au président de déterminer qui a la parole, et je vous ai donné plus de temps.

Dan Mazier: Merci, monsieur le président. Merci du temps supplémentaire. J'aime vraiment siéger ici à titre d'invité.

Le président: Vous êtes certainement le bienvenu, monsieur Mazier.

Bon, chers collègues, nous allons passer aux prochaines questions, de la part de Mme O'Rourke.

Comme nos collègues d'en face, vous disposerez de cinq minutes.

Dominique O'Rourke: Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue à nos témoins.

Grâce à une belle collaboration et à une belle entente entre les partis, nous avons entendu la marraine du projet de loi et beaucoup de personnes à ce comité dire que la connectivité dans les régions rurales et éloignées est vraiment une question d'équité. C'est une question de sécurité, de développement économique ainsi que d'accès à l'éducation ou aux policiers.

Nous voulons en arriver au point où tous les Canadiens ont le même accès à la connectivité. Le paragraphe 3(4) de ce projet de loi dit: « Lorsqu'il énonce des modifications à apporter au cadre, le ministre priorise la connectivité, notamment pour les régions rurales et éloignées et les routes numérotées, en tenant compte, d'une part, du fait que la concurrence et les forces du marché ont jusqu'à présent été insuffisantes pour assurer la connectivité à l'échelle du Canada ».

Comment ISDE rendra-t-il opérationnelle l'exigence du projet de loi selon laquelle il faut prioriser la connectivité lorsqu'on apporte des modifications au cadre de la politique du spectre? Je pose la question parce que notre collègue a demandé s'il y avait assez de monde là pour que le rendement du capital investi devienne intéressant. En matière d'équité, que le rendement soit satisfaisant ou non pour une entreprise n'a pas d'importance lorsqu'une personne est coincée sur une route.

Comment peut-on rendre opérationnelle l'exigence prévue pour atteindre notre objectif?

● (1655)

Matthew Kellison: Merci de poser la question.

Je vais répondre à la première partie puis laisser mon collègue répondre de manière plus générale.

En ce qui a trait à la façon dont nous rendrions opérationnel le projet de loi, nous amorcerions essentiellement une consultation sur le cadre de la politique du spectre, et nous envisagerions des changements pour ajouter la connectivité rurale aux objectifs, sans aucun doute.

À l'heure actuelle, le cadre est vaste. C'est la politique globale. Comme je l'ai dit, l'objectif global consiste à maximiser les avantages pour les Canadiens. Dans ce contexte, vous avez un certain nombre de lignes directrices. Vous avez celle qui dit que vous devriez vous fier aux forces du marché dans la mesure du possible. Néanmoins, la politique du spectre doit tenir compte de la souveraineté nationale. Elle doit tenir compte de la sécurité publique. Elle doit tenir compte de la sécurité. Le spectre devrait être réparti aussi rapidement qu'on le peut. Les licences devraient permettre une marge de manœuvre afin que le spectre puisse être utilisé et partagé à diverses fins. Ce sont toutes des lignes directrices. De toute évidence, la connectivité serait également un élément clé.

Puis, ce que nous ferions au moment de répartir le spectre, que nous menions des consultations sur un cadre pour organiser des ventes aux enchères ou que nous mettions en place quelque chose comme notre cadre d'octroi de licences locales, où un système en ligne permet d'obtenir une licence dans une zone donnée en appuyant sur un bouton, c'est demander, lorsque nous concevons ces cadres, de quelle façon nous devons tenir compte de la connectivité. Étant donné que c'est un des objectifs que nous devons fixer dans notre cadre, comment allons-nous l'inclure? Comment allons-nous parvenir à un équilibre par rapport à nos objectifs liés aux investissements en matière de concurrence? Tout cela fera l'objet de consultations publiques, et tout cela dépendra de la nature du spectre en question. Cela va dépendre s'il est utilisé pour la connectivité Internet, s'il doit surtout servir en tant que spectre de services mobiles commerciaux ou si c'est pour autre chose.

Il existe diverses bandes de fréquences qui ont peu de choses à voir avec la connectivité publique. Elles sont utilisées à des fins militaires, pour les communications navire-terre, pour les ouvre-portes de garage. Beaucoup de choses sont visées par la politique du spectre et ce cadre sans être nécessairement liées à la connectivité publique. C'est la première chose que je dirais.

La deuxième, c'est qu'il est manifestement important que ce soit inscrit dans la politique du spectre. La politique du spectre est un morceau du casse-tête de la connectivité. Il y aura toujours des situations où il ne sera pas économique de construire une infrastructure dans une zone donnée, peu importe les conditions qui accompagnent la licence de spectre. Lorsqu'on veut construire une tour le long d'une route rurale, il est possible qu'il n'y ait pas de courant. Diverses choses devront se produire pour avoir en place une politique du spectre qui soutient la connectivité une fois qu'on a cerné une lacune de couverture. Si d'autres aspects liés au financement ou à autre chose sont nécessaires en matière de capacité pour qu'un quartier ou une route soit connecté, une solution gouvernementale plus vaste pourrait s'imposer au-delà d'une simple licence de spectre.

Je vais céder la parole à mon collègue pour qu'il en parle.

Andre Arbour (directeur général, Direction générale des politiques de télécommunications, ministère de l'Industrie): Merci.

Oui, il s'agit certainement d'une question importante pour les Canadiens, et c'est une question dont nous entendons constamment parler, comme vous aujourd'hui. Le spectre est un élément important du casse-tête, mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres. Il existe toute une marge de manœuvre quant au choix des fréquences prioritaires, aux conditions de déploiement et aux questions connexes qui peuvent contribuer à faire bouger les choses dans les zones rurales. Cependant, comme mon collègue l'a indiqué, il ne suffit pas de construire une tour. L'infrastructure doit être durable à long terme. Dans certaines de ces régions, s'il n'y a même pas d'accès à l'électricité, cela peut devenir très difficile, et il y a donc toute une série d'autres facteurs à prendre en compte.

Il existe des outils complémentaires, dont le financement direct. Notre ministère administre le Fonds pour la large bande universelle, qui comporte un volet pour soutenir le financement de la couverture cellulaire. Le CRTC gère également un fonds appelé le Fonds pour la large bande, auquel la téléphonie cellulaire est également admissible.

Il existe donc d'autres outils qui peuvent aider à cet égard dans une certaine mesure.

[*Français*]

M. Ste-Marie a posé une question à ce sujet.

[*Traduction*]

Il y a des règles sur l'itinérance, par exemple, qui permettent un meilleur partage des infrastructures.

Enfin — et c'est quelque chose qui commence tout juste à émerger, mais qui est très prometteur et qui touche également au domaine du spectre —, il y a une meilleure connectivité entre les téléphones intelligents et les satellites. Par le passé, il fallait un équipement volumineux avec une grosse antenne pour pouvoir parler à un satellite à des centaines ou à des milliers de kilomètres dans l'espace. Cependant, il y a maintenant des satellites dans l'espace qui peuvent transmettre des textos et des données à faible débit. C'est encore nouveau. Certains de ces systèmes sont mis à l'essai. Des satellites continuent d'être lancés à cette fin, et au cours des deux prochaines années environ, trois nouvelles grandes constellations seront mises en orbite, offrant un service amélioré.

ISDE a publié des règles en 2025 — elles sont parmi les premières au monde — pour faciliter cette connectivité, et l'on s'attend donc également à des améliorations grâce à cette technologie.

Merci.

● (1700)

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Monsieur Ste-Marie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Messieurs Kellison et Arbour, je vous remercie d'être présents pour répondre à nos questions.

Ma première question est la suivante: durant votre présentation, j'ai entendu parler de l'importance d'ajouter les régions rurales et les Premières Nations dans vos priorités, ce que vous avez fait en 2023, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu de révision formelle depuis 2007?

Matthew Kellison: Je vous remercie de votre question. C'est une bonne question.

Je pense qu'il y a quelques raisons. La première est que c'est un document général.

[*Traduction*]

C'est un document que nous avons enrichi principalement au cours des dernières années dans le cadre de notre perspective quinquennale. Les Perspectives du spectre constituent essentiellement un document qui établit nos priorités stratégiques pour une période de cinq ans. Comme je l'ai mentionné, les lacunes dans les milieux ruraux et autochtones constituaient un enjeu majeur de notre dernière version. Ce document comprend également notre calendrier de libération du spectre pour les deux prochaines années, que le secteur utilise pour sa planification. Le cycle de planification quinquennal est très important pour le secteur afin de s'assurer qu'il sait quel spectre sera offert. Les fournisseurs peuvent ainsi concevoir leurs réseaux en fonction de ces informations et décider où ils vont investir leurs capitaux.

Nous avons constaté que les Perspectives du spectre ont été le signal stratégique sur lequel nous avons pu nous appuyer pour compléter le cadre politique. Cela ne signifie pas que le cadre lui-même ne doit pas être mis à jour, mais c'est en quelque sorte là que s'est retrouvé notre énoncé de politique ces dernières années.

En ce qui concerne les cycles quinquennaux, nous avons en fait publié une mise à jour de ces perspectives en juin, principalement parce que nous voyons l'intérêt de faire le point plus souvent qu'aux cinq ans, ne serait-ce que pour dire: « Vous savez, nous voyons de nouvelles choses venir. Nous avons vu que les États-Unis prennent certaines mesures concernant le spectre que nous pourrions envisager. Nous constatons que le secteur spatial est en croissance. Que signifient les satellites en orbite basse pour la connectivité? Voici essentiellement ce qui s'en vient et ce que vous devriez savoir. »

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Vous avez beaucoup parlé de satellites. J'ai eu la chance d'aller visiter l'usine dans l'Ouest de Montréal pour prendre connaissance des projets à venir.

Dans trois ou cinq ans, à votre avis, aura-t-on toujours besoin de nouvelles tours cellulaires, ou est-ce que les satellites à orbite moyenne pourront prendre complètement le relais?

Matthew Kellison: Je pense que c'est une combinaison, parce que, bien que les satellites offrent la connectivité universelle, il y a toujours le problème lié à la capacité.

[*Traduction*]

Pour assurer une couverture complète à tous les Canadiens, il faut une combinaison de technologies. Au cours de l'heure précédente, vous avez entendu parler de la fibre optique qui couvre toute la province de Québec. Un câble enterré vous offrira évidemment la meilleure vitesse et la plus grande capacité. Le sans-fil terrestre, avec une tour et un émetteur radio, peut couvrir beaucoup de territoire, mais ce n'est pas aussi fiable que la fibre optique. Viennent ensuite les satellites.

Je ne pense pas que les satellites remplaceront les tours. Je pense qu'ils viendront les compléter. Comme mon collègue l'a dit au sujet de la couverture mobile complémentaire, nous pensons qu'au fur et à mesure de sa mise en œuvre, elle permettra de combler les lacunes existantes et d'offrir une couverture en dehors de la zone de couverture des réseaux actuels. Cela s'explique principalement par le fait que, dans bon nombre de ces cas, surtout lorsqu'il n'y a pas d'accès à l'électricité ou qu'il n'y a pas de clientèle, la construction de tours peut ne pas être rentable, quelles que soient les circonstances, et les satellites peuvent alors constituer la solution.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: J'ai une dernière question pour ce tour-ci.

Vous venez d'y faire allusion: l'entente entre Québec et Ottawa visant à déployer la fibre optique, l'accès à Internet filaire, partout au Québec a été un succès. On peut le dire.

Est-ce que ce modèle de collaboration qui a été utilisé pour la connexion à la fibre optique pourrait être utilisé pour la connexion aux tours cellulaires au Québec?

Matthew Kellison: Je vous remercie de la question. Je vais demander à M. Arbour d'y répondre.

Andre Arbour: La réponse est oui. Dans le contexte des investissements en matière de connectivité cellulaire, il y a des parallèles à faire avec Internet haute vitesse. Nous travaillons avec d'autres gouvernements, comme celui du Québec, et avec une variété de parties prenantes pour élargir la couverture.

● (1705)

Gabriel Ste-Marie: D'accord.

Monsieur le président, j'ai terminé mes questions pour ce tour-ci.

Merci beaucoup, messieurs.

Le président: Merci.

[*Traduction*]

Monsieur Chambers, vous avez quatre minutes. La parole est à vous.

Adam Chambers: Merci beaucoup. Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui.

Je remarque qu'ISDE mène actuellement une consultation sur l'emplacement des tours. J'essaie d'établir un lien entre l'objectif du projet de loi devant nous d'accroître la connectivité et cette consultation qui pourrait priver les autorités locales chargées de l'aménagement ou les particuliers de la région, qui s'inquiètent de l'emplacement des tours, de leur droit d'être consultés et de faire valoir leur point de vue.

Savez-vous si des autorités ou des intervenants locaux aimeraient conserver leurs droits ou leur capacité d'avoir leur mot à dire sur l'emplacement des tours de téléphonie cellulaire?

Matthew Kellison: À titre d'information, nous avons mené une consultation sur la simplification de l'emplacement des tours. La collecte de commentaires vient tout juste de s'achever.

C'est quelque chose qu'ISDE réglemente en vertu de la Loi sur la radiocommunication. Dans le cadre des conditions de permis, nous exigeons que toute personne qui construit une tour consulte la municipalité. Ils doivent examiner comment réduire au minimum, dans la mesure du possible, les travaux de construction tout en assurant une meilleure couverture dans certaines zones. C'est un autre processus qui n'a pas été mis à jour depuis un certain temps. Je pense que cela s'inscrit dans le cadre de la réduction des formalités administratives du gouvernement…

Adam Chambers: Je vais manquer de temps, alors veuillez être très bref.

Matthew Kellison: Oui.

La collecte des commentaires s'est achevée récemment. Nous ne disons pas qu'il ne devrait pas y avoir de consultations municipales. Nous pensons que c'est important. La question est de savoir s'il existe des moyens de le faire plus efficacement.

Adam Chambers: Merci beaucoup. Il serait très utile pour le Comité d'avoir un résumé de ces consultations, car je suis sûr que vous fournirez au cabinet de la ministre un résumé des commentaires tant des autorités locales d'aménagement que des parties prenantes intéressées. Si c'est possible, nous vous en serions reconnaissants.

Matthew Kellison: Oui, nous allons en prendre note. Tous les commentaires se trouvent sur notre site Web, mais nous allons en prendre note.

Adam Chambers: Merci beaucoup.

Je cède la parole à M. Groleau.

[*Français*]

Jason Groleau: Merci, monsieur le président.

Bonjour, messieurs Arbour et Kellison. Je vous remercie d'être ici.

Selon les données du CRTC, 99,5 % de la population canadienne est connectée. Est-ce bien ça?

Andre Arbour: En ce qui concerne la couverture cellulaire, il y a quelques données. Pour ce qui est du pourcentage de foyers ou de ménages connectés, selon les données disponibles actuellement, c'est 99 %. Comme on l'a indiqué, il y a des questions pour ce qui est de savoir si c'est précis ou non, mais ce sont les données actuelles. Ça, c'est pour toutes les technologies cellulaires. Pour la 5G seulement, c'est 94 %. Il y a aussi d'autres données sur les autoroutes. C'est juste pour vous indiquer qu'il y a quelques chiffres disponibles.

Jason Groleau: Merci. J'ai les statistiques.

Chez nous, en Beauce, le réseau cellulaire est pourri. Ça ne vaut rien. C'est frustrant. Tous les jours, j'en entends parler. Il y a eu des événements malheureux où des enfants étaient en danger et on n'était pas capable d'appeler les secours. On a envoyé 23 recommandations au ministère, mais ça n'a jamais rien changé.

Qui est responsable de ça? Il est arrivé des malheurs. Est-ce que c'est votre ministère qui est responsable? Comment est-ce que ça fonctionne?

Andre Arbour: Je vous remercie de la question.

Comme on l'a indiqué durant la première heure, c'est une responsabilité partagée. La ministre de l'Industrie est responsable de l'élaboration de la politique des télécommunications de façon globale, le CRTC a certaines responsabilités réglementaires, et il y a certaines activités qui concernent le secteur privé et d'autres ordres de gouvernement.

Jason Groleau: Pourquoi faut-il qu'une nouvelle députée propose un projet de loi pour faire bouger les choses, alors que ça ne fonctionne pas depuis 2007?

Expliquez-moi comment on peut laisser aller les choses comme ça.

Matthew Kellison: C'est une bonne question. Merci.

Comme je l'ai dit, même si le Cadre de la politique canadienne du spectre n'a pas été mis à jour depuis quelques années, dans nos politiques et nos perspectives du spectre, nous avons annoncé encore une fois que la connectivité rurale était une priorité.

● (1710)

[*Traduction*]

Je pense que le moment est bien choisi pour revoir la politique sur le spectre afin de s'assurer qu'elle continue de le faire, mais je pense que, par l'entremise du cadre politique et de certains de nos autres énoncés de politique, nous avons indiqué que la connectivité rurale est une priorité majeure pour nous.

[*Français*]

Jason Groleau: Merci.

Le président: Merci, monsieur Groleau.

[*Traduction*]

Monsieur Ma, vous avez quatre minutes.

Michael Ma: Tout à l'heure, vous avez mentionné que l'objectif du cadre politique était de maximiser les retombées économiques et sociales pour les Canadiens. Si le fait d'étendre la couverture à une zone particulière n'est pas rentable, comment ISDE évalue-t-il le rendement social plus général par rapport au coût supplémentaire du déploiement?

Matthew Kellison: Je vais peut-être commencer, puis je céderai la parole à mon collègue. C'est une très bonne question, et je ne sais pas s'il y a une réponse facile.

Il est vrai que nous pouvons, essentiellement, encourager ou exiger le déploiement grâce à notre politique sur le spectre. À un moment donné, on se heurte à une tension lorsque l'on dit qu'il faut brancher tout le monde en un an, mais qu'on nous répond: « Je ne pourrais pas le faire même si vous me donniez 1 milliard de dollars » à cause de la construction, de l'obtention de permis, etc. J'exagère, mais vous comprenez où je veux en venir.

En même temps, il y a certaines situations où ce n'est tout simplement pas du ressort de la politique du spectre. D'autres instruments sont nécessaires. Nous essayons constamment d'améliorer l'efficacité de la politique du spectre en renforçant les exigences de déploiement, en les ciblant sur de plus petites régions et en poussant les fournisseurs à étendre leurs réseaux. Ce faisant, nous voulons également nous assurer de tenir compte d'autres objectifs, comme la concurrence, car si l'on établit des exigences que seuls les grands fournisseurs nationaux peuvent respecter, qu'est-ce que cela signifie pour les petits acteurs régionaux, pour les fournisseurs de services Internet sans fil fixes qui desservent les collectivités locales depuis longtemps, mais qui n'ont peut-être pas le même accès au capital ni la même expertise pour déployer leur réseau? Qu'est-ce que cela signifie pour eux? Comment pouvons-nous établir une exigence qui, en quelque sorte, profite à tous? À un certain stade, d'autres instruments sont nécessaires pour y parvenir, dont certains ne relèvent pas entièrement du cadre de la politique du spectre.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

Andre Arbour: Je dirais simplement que, fondamentalement, nous essayons de promouvoir l'intérêt public en général en nous fondant sur les données dont nous disposons. Chaque processus réglementaire sur le spectre que nous menons est accompagné d'une consultation. Nous nous appuyons toujours sur les parties prenantes concernées. Comme mon collègue l'a indiqué, il existe toute une gamme d'intérêts différents que nous essayons de prendre en compte et de faire valoir. Cela fait partie de notre approche.

De plus, il est important de ne pas construire des infrastructures simplement pour le plaisir de les construire, il faut qu'elles soient viables à long terme. Elles doivent être durables. En fin de compte, ce qui est durable sert au mieux l'intérêt public.

Michael Ma: Merci.

Si l'on analyse les lacunes qui subsistent en matière de couverture cellulaire en milieu rural, dans quelle mesure ce problème relève-t-il réellement de la politique du spectre?

Matthew Kellison: Je ne sais pas si je pourrais répondre à cette question avec un pourcentage. Je pense que cela dépend de la connectivité dont on parle, de la région, des caractéristiques techniques du spectre que l'on essaie de réglementer et des personnes qui se trouvent dans la région et de ce qu'elles cherchent à faire. Je pense que c'est une question très complexe.

Je crois que nous avons réalisé des progrès en renforçant le rôle de la politique du spectre pour la connectivité rurale. Il reste encore beaucoup à faire. Nous avons bon espoir qu'à mesure que la technologie évoluera, le satellite représentera l'une des possibilités pour combler les lacunes, mais je ne sais pas s'il y aura un moment où l'on pourra dire que la politique du spectre suffit à résoudre le problème. Il faudra des solutions complémentaires.

Michael Ma: C'est très bien. Merci.

J'ai terminé mon intervention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ma.

[*Français*]

Monsieur Ste-Marie, la parole est à vous pour deux minutes.

Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne la question des acteurs principaux qui offrent les services de téléphonie cellulaire, on est en présence d'un oligopole. La concurrence n'est pas parfaite, on le sait. Pour remédier à ça, on a adopté une stratégie visant à réserver des octrois de spectre à de petits acteurs. Or il semble que, souvent, ceux-ci manquent de fonds pour exploiter la licence de spectre qui leur a été octroyée. Ils vont souvent la revendre à de plus gros acteurs ou la laisser aller. Je ne suis pas un spécialiste, donc j'aimerais profiter des lumières des témoins.

Est-ce que c'est une stratégie qui fonctionne? Est-ce qu'il faudrait miser, par exemple, sur l'octroi de licences de spectre à de moyens acteurs afin de favoriser l'émergence de nouveaux acteurs de premier plan?

Quelle stratégie fonctionnerait pour augmenter la concurrence dans le secteur?

● (1715)

Matthew Kellison: Merci pour la question.

Cela fait environ 15 ans que nous utilisons des mesures concurrentielles dans le cadre de notre processus de vente aux enchères des licences de spectre. Le député a tout à fait raison de dire que c'est important pour améliorer la concurrence. Toutefois, ces exploitants n'ont pas nécessairement la même expertise ni le même accès au capital.

[*Traduction*]

Cela dit, lorsque nous avons mis en place ces mesures, nous les avons généralement combinées à des restrictions sur des aspects comme la revente.

Nous sommes d'accord. Habituellement, si des mesures concurrentielles sont en place, nous voulons nous assurer que le spectre est utilisé par les concurrents potentiels envisagés dans la politique. Généralement, il y a aussi des restrictions sur les transferts et des délais associés à ces fréquences réservées. Normalement, les restrictions sont également harmonisées avec les exigences de déploiement.

Personne ne peut acheter du spectre, ne pas le déployer et le revendre à quelqu'un lorsque le délai est écoulé. Ils sont tenus de respecter les exigences de déploiement afin de pouvoir transférer le spectre. Au-delà de ce stade, évidemment, la décision reviendrait à l'exploitant, mais nous voulons nous assurer que, si nous mettons en place des mesures concurrentielles pour les petits fournisseurs et les fournisseurs régionaux, ces entreprises déploient effectivement les réseaux et ne cherchent pas simplement à spéculer et à tirer profit de la vente d'une ressource publique.

[*Français*]

Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Groleau, la parole est à vous pour quatre minutes.

Jason Groleau: Monsieur le président, je crois que c'est plutôt le tour de M. Gill.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Gill, vous avez quatre minutes.

Harb Gill: J'ai une brève question, monsieur. Êtes-vous au courant des efforts que vous et le CRTC déployez pour le projet NG911?

Le président: Excusez-moi, monsieur Gill. Vous devez rapprocher le microphone un peu plus près de vous.

Merci, monsieur.

Harb Gill: Je ne savais pas que j'allais avoir mon tour. Je suis désolé.

Le président: Si vous préférez, monsieur Gill, je ne vois pas vraiment d'inconvénient à donner la parole à Mme Begum si elle est prête. Cela vous donnera un moment pour réfléchir à ce que vous pourriez vouloir faire, puis je reviendrai à vous. Est-ce que cela vous convient?

Harb Gill: Bien sûr. Merci.

Le président: Madame Begum, êtes-vous prête pour vos quatre minutes?

Doly Begum: Bien sûr.

Le président: D'accord. Allez-y.

Doly Begum: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai hâte d'entendre la question de M. Gill sur le 911.

Merci beaucoup à vous deux d'être ici. Je me souviens d'avoir beaucoup appris sur les régions de l'Ontario où l'on ne peut pas appeler le 911. Il faut composer un numéro 1-800 pour obtenir des services d'urgence, et parfois, la connectivité est si mauvaise que l'on n'arrive même pas à joindre quelqu'un. Il s'agit donc d'un projet de loi important pour beaucoup de gens partout au pays.

Vous avez parlé de la façon dont le projet de loi est conforme à la responsabilité ainsi qu'à votre cadre politique. L'un des objectifs du projet de loi, c'est d'obliger le CRTC à mettre en place un système de vérification indépendante des données de couverture cellulaire, ainsi qu'à corriger la politique en ce qui concerne l'obtention de données réelles, car nous comprenons qu'aucun examen n'a été effectué depuis très longtemps. L'exigence de rapports quinquennaux vous permettra d'avoir des données qui montrent exactement à quoi ressemble la couverture, car parfois, la réalité sur le terrain ne correspond pas à ce qu'on lit sur papier.

Pourriez-vous nous parler un peu de ce à quoi cela ressemblerait et nous dire si c'est possible dans le cadre actuel?

Andre Arbour: Merci de la question.

Comme l'a signalé la députée Dandurand, le CRTC est l'autorité compétente qui dispose des pouvoirs nécessaires pour obliger les entreprises à fournir des données sur toute une série de questions, notamment la couverture. Pour la couverture cellulaire plus précisément, il n'y a jamais eu de normes régissant la manière dont les données doivent être fournies.

En 2023, le gouverneur en conseil a émis à l'intention du CRTC une orientation stratégique en vertu de la Loi sur les télécommunications comprenant toute une série de directives que le CRTC devait mettre en œuvre sur un vaste éventail de questions. Garantir l'exactitude des données concernant la couverture cellulaire figurait parmi ces directives.

En janvier dernier, le CRTC a lancé un processus de réglementation public visant précisément cet objectif. Ce processus est désormais terminé, et le CRTC devrait publier — peut-être d'ici quelques semaines — une nouvelle norme qui définit les critères techniques précis selon lesquels les entreprises doivent transmettre ces données. Puisque le CRTC fonctionne de manière indépendante, je ne sais pas exactement à quoi ressembleront ces règles. Toutefois, l'une des questions sur lesquelles le CRTC a mené une consultation concernait trois niveaux de service différents pouvant faire l'objet d'un rapport, chacun étant plus ou moins lié à un cas d'utilisation concret: est-il possible de faire un appel téléphonique court? Le niveau deux pourrait correspondre à la question suivante: disposez-vous de services de données à basse vitesse? Le niveau trois pourrait porter sur les services de données à haute vitesse. Nous nous attendons à ce que cette norme soit rendue publique prochainement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis fixe au CRTC un délai ferme. Il doit mettre en œuvre ces mesures dans les six mois suivant la sanction royale du projet de loi. Il s'inscrit dans les travaux qui sont en cours, mais il fixerait un délai ferme pour veiller à ce que les mesures soient prises rapidement.

● (1720)

Doly Begum: Merci. Je vous suis reconnaissante de ces remarques.

Je pense que le délai serait important car, pour la première fois, nous entendrons les témoignages de... Nous avons déjà entendu le maire avant vous, mais des chefs, d'autres intervenants et des dirigeants communautaires s'exprimeront également sur les répercussions et, bien sûr, sur les lacunes au sein de ces communautés.

En ce qui concerne le cadre de connectivité du spectre, pensez-vous qu'il vous serait possible de fixer un délai pour régler les problèmes que vous relevez dans les données recueillies?

Matthew Kellison: Pour répondre à votre question, je pense que la première étape consiste à repérer ces lacunes. Ensuite, je pense qu'il sera important de déterminer comment y remédier au mieux et dans quel délai dans le cadre d'une politique du spectre.

La raison pour laquelle je suis un peu prudent dans ma réponse, c'est simplement parce que, à mesure que la technologie continue d'évoluer, nous parlons beaucoup de la couverture satellite-cellulaire. Dans une certaine mesure, nous nous attendons à ce que cela permette de combler ces lacunes. Nous voudrons également examiner les données pour voir comment les choses se déroulent.

Cependant, rien ne nous empêche d'affirmer essentiellement que pour notre prochain cadre du spectre, nous mènerons des consultations et le mettrons en œuvre lorsque nous déploierons notre prochaine tranche de spectre, quelle qu'elle soit. Examinons le cadre. Regardons ce qu'il prévoit concernant la connectivité en milieu rural. Voyons comment nous pouvons l'appliquer au mieux à ce spectre, en tenant compte des lacunes dont nous connaissons l'existence. Qu'il faille cibler des exigences précises en matière de déploiement dans les régions où nous savons où il existe des lacunes ou qu'il faille utiliser un cadre flexible qui permet aux gens de partager un spectre, de l'utiliser à leur guise et de s'assurer qu'ils peuvent l'adapter à un modèle commercial convenant à une communauté ou à une entreprise particulière, ce genre de facteurs sera important à prendre en considération. Toutefois, comme nous en avons longuement parlé aujourd'hui, la première étape consiste en fait à disposer de données fiables.

Doly Begum: J'ai vraiment hâte que ce projet de loi permette d'atteindre ces objectifs.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, députée Begum.

Monsieur Gill, pour la dernière série de questions d'aujourd'hui, vous disposez de quatre minutes.

Harb Gill: Merci, monsieur le président.

Messieurs, pour revenir au service 9-1-1 PG, 9-1-1 de prochaine génération — monsieur le président, je ne sais pas si vous le connaissez —, il s'agit d'un nouveau système dont le déploiement est prévu en mars 2027. Est-ce exact, messieurs?

Andre Arbour: Merci de la question.

Certains de ces éléments sont déjà disponibles et en service à l'heure actuelle. C'est en fait une série de systèmes qui ont été déployés au cours des sept dernières années environ. La date limite de sa mise en service est fixée au mois de mars 2027, lorsque les principales fonctions seront disponibles à l'échelle nationale.

Harb Gill: D'accord.

Le service est censé fonctionner de manière à ce que dès qu'un appel est connecté au système, on puisse aider la personne. Toutefois, si un Canadien se trouve dans une région où le réseau mobile n'est pas relié au service 9-1-1 PG, on ne peut pas vraiment l'aider. ISDE estime-t-il que le Canada devrait disposer d'une norme minimale de couverture mobile fiable pour les régions critiques, notamment les grandes autoroutes, en particulier là où les policiers, les pompiers et les services médicaux d'urgence dépendent de cette connexion ou de ce signal? Que faites-vous à ce sujet?

Andre Arbour: Je commencerai par dire que c'est l'objectif général que nous nous efforçons d'atteindre. Pour ce faire, il ne s'agit pas simplement de fixer une seule règle pour résoudre le problème. Il faut un ensemble de mesures complémentaires sur lesquelles on doit travailler continuellement. C'est parce que l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés est énorme si l'on tient compte de la géographie du Canada et de l'entretien des infrastructures dans des régions très difficiles d'accès. Il existe des lacunes importantes en dehors des grandes villes, mais aussi dans des régions très éloignées et difficiles d'accès. Nous essayons donc d'utiliser tous les outils à notre disposition pour faire avancer ce dossier.

● (1725)

Harb Gill: J'ai une autre question.

On estimait à environ 275 millions de dollars sur cinq ans le coût du système 9-1-1 PG, mais ce chiffre n'inclut pas les coûts que doivent assumer les municipalités, les villes, les provinces et les centres d'appel.

Connaissez-vous le montant total de l'investissement canadien dans le système 9-1-1 PG, toutes les améliorations comprises? Si vous n'avez pas ce chiffre maintenant, pourriez-vous nous le faire parvenir ultérieurement?

Andre Arbour: Je m'engage à faire des recherches. Le système 9-1-1 est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, et l'organisme de réglementation est le CRTC plutôt qu'ISDE. Le CRTC est chargé de réglementer les entreprises de télécommunications en ce qui concerne le réseau. C'est relié à ce qu'on appelle les centres téléphoniques de sécurité publique, parfois simplifiés sous le nom de centres d'appel. Ils sont évidemment bien plus complexes et importants que de simples centres d'appel. Ils relèvent toutefois des provinces et, parfois, des municipalités, si bien que nous n'avons pas forcément un droit de regard sur ces activités.

Je peux certainement m'engager à consulter le CRTC pour voir ce que nous pouvons trouver pour vous.

Harb Gill: Si vous pouviez nous trouver des renseignements aussi détaillés que possible, ce serait parfait, monsieur. Merci.

C'était mes questions, monsieur.

Le président: Je vous remercie.

Chers collègues, voilà qui conclut la deuxième heure.

Nous vous sommes très reconnaissants, messieurs Kellison et Arbour, de votre présence cet après-midi.

Chers collègues, la semaine prochaine est une semaine de relâche, comme vous le savez. Nous inviterons des représentants du CRTC à comparaître mardi prochain pendant une heure. S'ils ne sont pas disponibles, nous passerons sans doute directement à l'étude article par article. S'ils sont disponibles, nous procéderons à l'étude article par article après leur comparution.

J'encourage mes collègues à réfléchir aux amendements qu'ils souhaitent proposer, en respectant le délai que je viens de mentionner.

Monsieur Bardeesy, avez-vous besoin de quelque chose?

Karim Bardeesy: Je pense qu'une suggestion a été faite au cours de la dernière heure concernant la possibilité d'inviter quelques-uns des professeurs qui ont été nommés dans le témoignage de tout à l'heure.

Le président: Bien, nous pouvons certainement y réfléchir. Quoi qu'il en soit, à notre retour, que la première heure soit consacrée ou non à d'autres témoins, nous avons l'intention de procéder à l'étude article par article.

Sur ce, chers collègues, je vous souhaite à tous une bonne semaine et une bonne semaine chez vous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca